

**Délibération n° 190 du 17 novembre 2021**

**relative à l'ouverture, à l'ajustement, à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement, et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles dans le cadre de la décision modificative n°2 du budget principal propre 2021 de la Nouvelle-Calédonie**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,  
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la délibération n° 15 du 28 août 2014 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu l'arrêté du Haut-commissariat n° 2021-239 du 11 mai 2021 portant règlement et rendant exécutoire le budget primitif 2021 de la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la délibération n° 158 du 28 juin 2021 relative à diverses dispositions financières et budgétaires à la suite du règlement du budget primitif 2021 par l'Etat ;  
Vu l'arrêté n° 2021-1887/GNC du 27 octobre 2021 portant projet de délibération ;  
Vu le rapport du gouvernement n° 80/GNC du 27 octobre 2021 ;  
Entendu le rapport n° 149 du 8 novembre 2021 de la commission des finances et du budget,  
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvée l'ouverture, en dépenses, de 4 autorisations de programme d'un montant total de 1 457 000 000 F CFP, et de 6 autorisations d'engagement d'un montant total de 1 941 000 000 F CFP détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

**Article 2** : Est approuvée l'ajustement, en dépenses, de 17 autorisations de programme d'un montant total de 6 467 532 130 F CFP, et de 9 autorisations d'engagement d'un montant total de 2 566 423 455 F CFP détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

**Article 3** : Est approuvée la clôture, en dépenses, 6 autorisations de programme d'un montant total de 1 650 500 000 F CFP et de 8 autorisations d'engagement d'un montant total de 4 607 166 151 F CFP détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

**Article 4** : La situation globale des autorisations pluriannuelles après décision modificative n°2 du budget principal propre 2021, détaillée dans les annexes jointes à la présente délibération, est arrêtée comme suit :

	Situation AP/AE	Situation des CP			Reste à financer après DM 2021 (a) - (b) - (c)
	Montant AP/AE ajusté* (a)	Réalisé CP au 31/12/2021 (b)	Taux de réalisation (b) / (a)	Budget 2021 après DM** (c)	
Fonctionnement	30 848 360 747	14 052 181 849	46%	4 171 765 375	12 624 413 523
Investissement	76 753 877 019	21 464 796 257	28%	4 173 552 461	51 115 528 301
<b>Total général</b>	<b>107 602 237 766</b>	<b>35 516 978 106</b>	<b>33%</b>	<b>8 345 317 836</b>	<b>63 739 941 824</b>

\* avec les modifications demandées à la DM 2021 N°2

\*\* y compris les déplacements de crédits au 13/10/2021

**Article 5** : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 17 novembre 2021.

**Le Président  
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Roch WAMYTAN